



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 juillet 2011

L'Ordre des infirmiers risque de ne plus pouvoir remplir ses missions de services publics

L'Ordre national des infirmiers, créé par la loi, risque de disparaître rapidement face à une crise financière et politique sans précédent dans l'histoire des ordres. Si cela se produit, les missions de services publics, que les parlementaires lui ont confié ne seront plus assurées, au détriment de la profession infirmière. En effet, cet Ordre a été créé pour réunir tous les infirmiers (du privé, du public et du secteur libéral) au sein d'une même structure chargée de veiller à leurs compétences, à la déontologie et à l'évolution de la profession au regard des besoins de santé de la population. C'est un outil de promotion unique pour une profession qui en a tant besoin, et qui inscrit la France dans le sens de l'histoire dans le domaine de la régulation des professions de santé.

Revenir en arrière serait un échec majeur pour les infirmiers eux-mêmes, pour les patients qu'ils prennent en charge, mais également pour le système de santé, à l'heure où l'Ordre est devenu l'interlocuteur incontournable de la profession dans le paysage sanitaire.

L'Ordre national des infirmiers se trouve actuellement dans une situation financière extrêmement critique. Ainsi le Conseil national de l'Ordre est menacé de disparition et les missions de service public qui lui avaient été confiées ne seraient plus assurées, notamment la promotion de la santé publique et la qualité des soins, la démographie de la profession que l'Ordre construit actuellement et la promotion de la profession.

Les discussions avec les partenaires de l'Ordre sont aujourd'hui dans une impasse, mettant ainsi l'Ordre dans une difficulté majeure. Prenant acte de cette décision, le matin du 8 juillet, Dominique Le Bœuf a annoncé sa décision de démissionner de sa fonction de Présidente dans un courrier adressé à l'ensemble des élus et des salariés, espérant ainsi faire évoluer le cours des choses. Ancien vice-président représentant le collège public, David Vasseur assure désormais l'intérim de la présidence de l'Ordre. L'élection à la présidence devrait être organisée lors du premier conseil national de la rentrée de septembre.

Lors de la séance extraordinaire, le même jour, les conseillers nationaux ont réaffirmé leur volonté de pérenniser l'Ordre et de poursuivre les discussions avec ses partenaires.

En deux années, un travail considérable a été mené par l'ensemble des élus de l'Ordre pour remplir ses missions, convaincre les professionnels eux-mêmes, leurs employeurs et les organisations du monde de la santé de l'utilité d'un ordre pour les infirmiers. Aujourd'hui, près de 100 000 infirmières et infirmiers sont d'ores et déjà inscrits au tableau, représentant près de 25% de la population infirmière (démographie estimée par l'Ordre : 450 000 infirmiers), 1 000 infirmiers s'inscrivent chaque semaine. Grâce à l'implication de ses élus, la profession découvre progressivement son institution et se l'approprié.

Des reproches ont été faits à l'encontre de l'Ordre : une cotisation initiale trop élevée et un manque de communication vers les infirmiers pour les informer sur les missions de leur nouvelle institution. Les élus du Conseil national ont donc décidé en mars dernier une baisse importante de la cotisation (de 75€ à 30€ annuel pour les salariés). Les élus des conseils départementaux ont redoublé d'effort pour informer leurs collègues. Cependant, si certaines organisations ont facilité leur intervention, d'autres ont pu parfois leur refuser l'accès créant ainsi une inégalité d'information sur le territoire. Pourtant, 50% des infirmiers inscrits sont des salariés.

Cela démontre que, lorsqu'il parvient à informer les professionnels de ses activités, l'Ordre est soutenu par la profession, tous statuts confondus.

Nous continuons de penser que la profession infirmière a le droit, comme les autres professions de santé, de disposer d'un tel Ordre. C'est pourquoi l'Ordre appelle à la mobilisation de tous ceux qui croient qu'une institution pour l'ensemble de la profession infirmière est utile à la qualité des soins et à l'évolution de la profession.

Infirmiers, infirmières : inscrivez-vous à votre Ordre, la seule structure qui peut valoriser la profession infirmière, contactez votre conseil départemental,

Patients : faites confiance à l'institution qui veille sur les compétences des infirmières et des infirmiers qui vous prennent en charge.

Institutions du monde de la santé : votre nouvel interlocuteur représente la profession de santé la plus importante en nombre sur le territoire, vous avez déjà pu apprécier la qualité de service de l'Ordre, soutenez-le.

Contact presse : Virginie LANLO – 01 71 93 84 67 – 06 20 09 09 14 – vlanlo.oni@ordre-infirmiers.fr